



La Biosécurité en élevage bovin

Episode 1: Le pâturage

Tout animal sorti doit être en règle (boucles, prophylaxie) et en bonne santé.



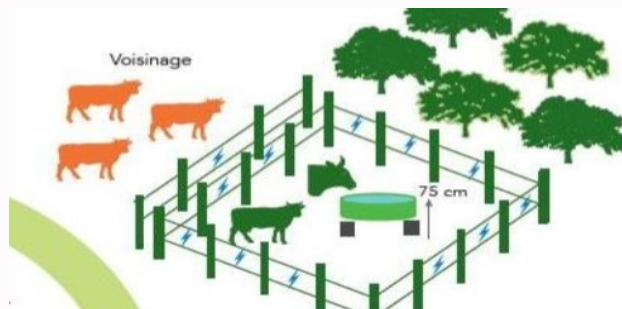
Certaines maladies (*IBR, BVD, Tuberculose*) peuvent être transmises via des contacts entre troupeaux. Il peut s'agir de **contacts mufle à mufle entre troupeaux voisins** ou de **divagations** de bovins. Pour les limiter, vous pouvez installer des **doubles clôtures** ou des **haies** (1.5m de largeur) ou pratiquer le **pâturage alterné**. L'entretien des clôtures est primordial.

Les **pâtures à risque** (voisins dont le statut sanitaire n'est pas connu, présence de tiques ou de mares...) peuvent favoriser la **transmission** de certaines maladies comme *l'ehrlichiose, la douve...* Il est conseillé de les réserver pour la **fauche**.



Les animaux retrouvés dans les balles d'herbe ou silos peuvent développer des **toxines botuliques** et engendrer des épisodes de mortalité sévères et brutaux. Le fauchage avec une **barre d'effarouchement** diminue ce risque, tout comme la récolte du milieu des parcelles vers l'extérieur pour favoriser la fuite.

Il est préférable de ne pas laisser les animaux boire dans des **points d'eau naturels** et d'utiliser des points d'abreuvement en hauteur (*parasitisme, Tuberculose, ...*).



En cas de doute (contact en pâture entre animaux, parasitisme...), les animaux sont placés en **quarantaine**, testés et reçoivent les **soins adaptés**.

Le **fumier/lisier** représente une source de contamination potentielle (*Fièvre Q, paratuberculose...*). Il est préconisé de réserver l'épandage de fumier/lisier **sur les champs** et de ne pas utiliser d'effluents provenant d'autres cheptels.

